VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 11 septembre 2025, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2025-00655 111, rue Elm (Lot 1 605 580)	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle multifamilial de 5 logements avec une largeur de bâtiment de 9,47 mètres au lieu de 10 mètres.

FAIT à Deux-Montagnes, le 26 août 2025.

(s) *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur
Service du greffe et des affaires juridiques